

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

Pôle Coordination et Ressources  
Direction des Ressources Humaines  
Service gestion administrative des personnels  
A.D.R.H. 19/742

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME VIRGINIE CARLES HOFFMANN CHARGEE DE LA DIRECTION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE PAR INTERIM**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le code des marchés publics,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 18/768 bis du 17 avril 2018 portant organisation des services du conseil départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/2005 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Mme Audrey GIRAUD, directrice du centre départemental de l'enfance et de la famille,

VU l'arrêté préfectoral n° 82-DDCSPP-2018-09-06 du 14 septembre 2018 désignant M. Joachim BIXQUERT, directeur du centre hospitalier de Montauban, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur du centre départemental de l'enfance et de la famille de Tarn-et-Garonne, à compter du 14 septembre 2018,

VU l'arrêté départemental R.H. 18/2991 du 25 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Joachim BIXQUERT, directeur du centre hospitalier de Montauban, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur du centre départemental de l'enfance et de la famille de Tarn-et-Garonne, pendant le congé de maternité de Mme Audrey GIRAUD-CHARRIERE, à compter du 14 septembre 2018,

VU l'arrêté préfectoral n° 82-DDCSPP-2019-01-01 du 15 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de directeur intérimaire du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Tarn-et-Garonne de M. Joachim BIXQUERT, à compter du 04 février 2019,

VU l'arrêté préfectoral n° 82-DDCSPP-2019-01-02 du 15 janvier 2019 désignant Mme Virginie CARLES HOFFMANN, directrice des EHPAD « Le Parc » à Montech et « L'Ostal de Garona » à Escatalens, pour assurer l'intérim des fonctions de directrice du centre départemental de l'Enfance et de la Famille de Tarn-et-Garonne, à compter du 04 février 2019,

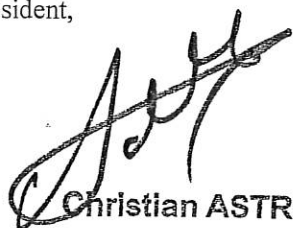
## ARRÊTE

**Article 1er** : La délégation de signature conférée à Mme Audrey GIRAUD-CHARRIERE, directrice du centre départemental de l'enfance et de la famille de Tarn-et-Garonne, sera exercée par Mme Virginie CARLES HOFFMANN, directrice des EHPAD « Le Parc » à Montech et « L'Ostal de Garona » à Escatalens, pendant son absence pour congé de maternité, à compter du 04 février 2019.

**Article 2**: L'arrêté R.H. 18/2991 du 25 septembre 2018 susvisé est abrogé, à compter du 04 février 2019.

**Article 3** : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 27 février 2019  
Le Président,



Christian ASTRUC

**NB** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.